**BAIL DE COLOCATION**

**MODÈLE DE PRÉAVIS PERMETTANT À UN COLOCATAIRE DE METTRE FIN AU BAIL AVANT SON ÉCHÉANCE**

**Que savoir, que faire ?**

Un colocataire peut mettre fin à un bail de colocation, à tout moment, moyennant un préavis envoyé au moins 3 mois à l’avance. Le préavis est envoyé par lettre recommandée à la fois au bailleur et au(x) colocataire(s). Le préavis prend cours le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel il est envoyé *(envoi le 16 octobre = prise de cours au 1er novembre).* Si aucun remplaçant n’est trouvé, le colocataire sortant verse au(x) colocataire(s) restant(s) une indemnité équivalente à trois fois sa part de loyer.

**En pratique**

**Date**

**Lettre recommandée**

Madame / Mademoiselle / Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous informer que je désire mettre fin au bail me donnant en location un appartement / un studio / une chambre situé(e) ................................................................................................................................................

Le préavis prend cours le …/ …/ ….… pour se terminer le …/ …/ ……

Veuillez agréer, Madame / Mademoiselle / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**SIGNATURE DU COLOCATAIRE**